

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Membres présents :

- *Municipalités*
M. BATHELIER (Sains), M. LEPORT (St Marcan)
- *Représentantes des parents d'élèves*
Mme CARRASCO, Mme CATOIS, Mme ROUXEL
- *Enseignantes*
Mme AICARD, Mme GASSELIN et Mme PERENNES
- *DDEN*
Mme BARRON
- *Directrice de séance*
Mme AICARD
- *Secrétaire de séance*
Mme PERENNES
- Excusés :
M. HAVERLAN, M. HERY (St Georges)

I. Bilan des élections des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 10 octobre 2025.

Le taux de participation est de 61,2 % (54,2 % en 2024 et 47,10 % en 2023) pour l'ensemble du RPI.

Ont été élues Mme CARRASCO pour le conseil d'école de Saint-Marcen, Mme CATOIS pour le conseil d'école de Sains et Mme ROUXEL pour le conseil d'école de St Georges de Gréhaigne.

Les directrices les félicitent et leur rappellent l'importance de leur rôle : elles sont les représentantes de tous les parents du RPI, l'intermédiaire d'informations et de négociations entre les parents et l'école. Les parents d'élèves élus donnent leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école : restauration, hygiène, intégration des élèves handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires. Ils participent au vote du règlement intérieur et prennent part aux décisions concernant la partie pédagogique du projet d'école.

Un mot sera mis dans les cahiers de liaison avec les coordonnées des parents élus après avoir eu leur autorisation.

II. Délibération du conseil d'école commun

Suite à l'arrêté du 25 juillet 2011, qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, nous sommes dans l'obligation d'organiser les élections pour chaque école afin d'élire les représentants des parents d'élèves. Le regroupement des 3 écoles n'est pas considéré comme une seule école pour l'élection au conseil d'école. Maintenant que les parents sont élus, nous devons délibérer afin de fonctionner, ou non, pour l'année dans un conseil d'école commun.

Vote des représentantes des parents d'élèves, des maires, du président du RPI

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Les 3 conseils d'école des communes de Sains, St Georges de Gréhaigne et St Marcan adoptent donc à l'unanimité le conseil d'école commun pour le RPI.

III. Bilan de la rentrée

- *L'équipe enseignante*

SAINT MARCAN :

Une classe maternelle de TPS/PS/MS/GS de 17 élèves (20 au mois de janvier). Enseignante et Directrice Mme PERENNES, déchargée le vendredi par Mme DERENTY pour ses fonctions de formatrice à l'INSPE.

Mme Ingrid DHERVILLEZ est l'ATSEM qui accompagne l'enseignante.

SAINS :

Une classe de CP-CE1 de 14 élèves. Enseignante et Directrice Mme GASSELIN.

SAINT GEORGES DE GREHAIGNE :

Une classe de CE2-CM1-CM2 de 16 élèves. Enseignante et Directrice Mme AICARD, complétée un mardi sur deux par M. OLLIVIER (pour la coordination du RPI).

Soit **47 élèves** pour cette rentrée 2025-2026 (Pour information, nous étions également à 47 à la rentrée précédente).

Cette année, les 3 directrices ont 6 jours de décharge dans l'année pour leur travail administratif, répartis dans l'année scolaire.

- *RASED*

Une psychologue scolaire, Mme Nathalie HUE, est toujours basée à Pleine-Fougères. Elle peut intervenir à la demande des enseignantes ou des parents.

- *Organisation du temps scolaire sur 4 jours*

L'ensemble des membres du conseil d'école émet un avis favorable pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, soit 8 demi-journées. Chaque mairie devra compléter cette demande aux services de la DSDEN.

IV. Le règlement des écoles

Rappel des différents points : Lecture du règlement

- *La fréquentation de l'école*

La famille doit assurer l'assiduité scolaire de l'enfant dès l'inscription à l'école. La fréquentation doit être régulière. Les enseignantes rappellent que chaque absence doit faire l'objet d'un appel téléphonique à l'école. Un signalement à l'inspection académique est fait suite à 4 demies journées d'absence non justifiées (soit 2 jours). Le certificat médical n'est pas obligatoire, un appel téléphonique suivi d'un mot des parents dans le cahier de liaison ou sous enveloppe suffisent. Les absences prolongées avec des certificats médicaux de différents médecins pourront faire l'objet d'un signalement à l'inspection si la scolarisation de l'enfant n'est pas assidue.

▪ Transport scolaire

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent être présents lors de la prise en charge des enfants par le personnel municipal responsable du transport scolaire sinon les enfants seront considérés comme allant à la garderie.

▪ Horaires

Nous rappelons que les classes ou la cour sont ouvertes 10 minutes avant le début des cours le matin et en début d'après-midi (pour les enfants ne mangeant pas à la cantine).

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SAINS	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST GEORGES	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST MARCAN	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30

▪ Objets de valeurs, jouets, bijoux, matériel multimédia

Les billes, les cartes à jouer, les petites voitures etc... sont tolérées mais les parents doivent accepter les éventuels échanges et pertes. Aucune réclamation ne pourra être faite à l'équipe enseignante.

Les objets dangereux (couteaux, canifs et briquets) et matériel multimédia sont interdits à l'école !

▪ Hygiène et santé

Aucune école n'est à l'abri des poux, il est donc souhaitable de regarder et traiter régulièrement les enfants.

Un enfant fiévreux doit être gardé à la maison.

▪ Préambule au règlement

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre les filles et les garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le règlement est voté par le conseil d'école à l'unanimité.

Il sera envoyé par mail aux familles, qui devront signer une attestation de prise de connaissance.

V. Projets pédagogiques de l'année

▪ Natation

Les séances débuteront le vendredi 12 décembre les vendredis après-midi et concernent les élèves de Sains et St Georges, soit 29 élèves. Les élèves bénéficient de 10 séances de 40 minutes (35 minutes dans l'eau).

Le transport et les entrées sont financés par les Mairies du secteur de Pleine-Fougères, la Communauté de Communes finançant uniquement les écoles du secteur de Dol de Bretagne.

Nous solliciterons à nouveau les parents agréés pour nous aider à l'encadrement de ces séances.

▪ Hygiène dentaire

Comme l'an passé, le brossage des dents le midi se poursuit pour l'école de Saint Marcan.

Les parents fournissent le verre et la brosse à dents, le dentifrice est pris en charge par la coopérative scolaire.

Les élèves de Sains et de St Georges peuvent amener leur matériel pour se brosser les dents s'ils le souhaitent.

▪ École dehors

Tous les mardis la classe de cycle 1 passe la matinée dehors.

▪ Étude du milieu local

Les élèves de CP-CE1 feront une sortie hebdomadaire les vendredis dans le bourg et ses alentours afin d'étudier le milieu.

▪ Rencontre sportive

Les élèves de la classe de CE2-CM participeront lundi 10 novembre à la rencontre sportive sur le thème de la course longue avec les élèves des écoles de Pleine-Fougères, La Boussac, Roz sur Couesnon et St Georges. Au cours de la journée, 2 épreuves sont proposées aux élèves : une de régularité et une d'endurance (course de 15 minutes pour les CE2, 18 minutes pour les CM1 et 20 minutes pour les CM2).

▪ Cin'école

Les classes de Saint Marcan et de St Georges sont inscrites au dispositif Cin'école qui propose le visionnage de 3 films au cours de l'année scolaire (au cinéma de Combourg).

Au programme cette année :

- pour les cycle 1 : *Petits contes sous l'océan, Pat et Mat, et Une guitare à la mer*

- pour les CE2-CM : *Hola Frida, Fievel et le nouveau monde et Flow, le chat qui n'avait plus peur de l'eau*

Les entrées et le transport sont intégralement financés par le RPI.

▪ Projet théâtre

La classe de CP-CE1 participera à un projet théâtre avec Souhila Taïbi du 17 mars au vendredi 12 juin 2026, date du spectacle, soit 12 séances.

▪ Spectacle de Noël

L'APE offre aux élèves un spectacle de Noël. Les enfants se réuniront à Sains le jeudi 11 décembre pour une journée de Noël. Après des ateliers de création le matin, ils assisteront au spectacle l'après-midi. Il s'agira d'un conte musical.

▪ Sortie à Rennes

Les 3 classes du RPI se rendront à Rennes au mois de mai. Nous passerons la matinée au Musée des Beaux Arts pour une animation avec un médiateur.

▪ Classe découverte

Cette année, tout le RPI participera à une classe découverte qui aura lieu du 9 au 11 mars 2026, soit 3 jours et 2 nuits. Nous allons bientôt en informer les parents et les enfants. Nous trouvons intéressant qu'elle puisse avoir lieu tôt dans l'année scolaire, pour avoir du temps ensemble en classe par la suite pour exploiter tout ce qui aura été vu et appris sur place.

Le montant de ce séjour s'élève environ à 320 € par élève. Une réflexion est menée pour établir la participation des familles.

▪ APE

Le bureau de l'APE vient d'être élu :

Présidente : CATOIS Andrea

Trésorière : BARRON Marie

Secrétaire : VILCOCCQ Delphine

L'association aura besoin d'aide pour les différentes manifestations, l'objectif étant de pouvoir subventionner les projets du RPI notamment la classe découverte.

Une **vente de chocolats** est en cours avec les chocolats Initiatives, jusqu'au 14 novembre.

Sont prévus : un atelier de Noël à St Marcan le 12 décembre
une soirée repas le 7 février 2025 (couscous ou paella, préparés par un traiteur : des tickets seront en vente rapidement. Possibilité d'en mettre en vente dans les Mairies?)
un concours de puzzles le 28 mars à Sains
la fête de l'école à Saint Georges, le vendredi 26 juin

▪ Prochains conseils d'école

Les prochains conseils d'école de l'année scolaire auront lieu le lundi 30 mars à Sains et le lundi 15 juin à Saint Georges.

La directrice de séance : Mme AICARD
La secrétaire de séance : Mme PERENNES